



SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : snu93@snuipp.fr

Compte-rendu de la CAPD du 4 avril 2016 (13h30 à 20h)

Allègement / aménagement de service

Le DASEN rappelle la circulaire qui précise que l'allègement permet le maintien du service de l'agent, uniquement pour la situation médicale de l'agent.

L'allègement n'a pas de caractère automatique, il est prononcé pour une année et sa reconduction s'accompagne d'une réduction progressive de l'allègement dans la perspective d'une reprise à temps plein de l'agent.

L'allègement n'est pas une mesure compensatoire au handicap, les agents RQTH n'obtiendront pas systématiquement l'allègement demandé.

77 collègues ont fait une demande, 43 ont eu un refus et 34 obtiennent un accord ce qui équivaut à 4 à 5 utilisés pour permettre ces allègements.

Le SNUipp est intervenu pour l'ensemble des collègues qui leur ont fait parvenir leur dossier. Nous accompagnerons maintenant les collègues qui ont eu un refus (voir recours sur le site).

PACD / PALD

Les dispositifs PACD et PALD (poste adapté de courte ou longue durée) permettent à des collègues sortant de longue maladie de bénéficier pendant au moins 3 ans d'une reprise de fonction progressive suivant un projet professionnel précis (reconversion, reprise en classe, poste administratif...).

La CAPD a validé les 4 entrées, 14 maintiens et aucune sortie dans ces dispositifs.

Formation REP+ et direction d'école

Le SNUipp 93 dénonce la suppression des journées de formation REP+. Le DASEN explique que ces journées de formation sont suspendues et comptabilisées. Elles seront "rendues" aux collègues l'année prochaine. Avec les personnels concernés, le SNUipp 93 suivra cette question de près.

Certains collègues Liste d'Aptitude direction d'école 2014 ont encore eu leur formation annulée suite aux désistements des étudiants M1. Le DASEN confirme qu'une proposition leur sera faite pour qu'ils puissent en bénéficier car cette formation est de droit.

Bonifications pour le mouvement

Ce que précise la circulaire du mouvement inta :
- 25 points pour les personnels relevant de la BOE prévue par la loi du février 2005 (justificatifs valides à l'appui) **et** d'une situation médicale d'exceptionnelle gravité (constatée par les médecins de prévention)
- 15 points pour les personnels relevant de la BOE (justificatifs valides à l'appui)
- 10 points pour ceux relevant d'une situation médicale (constatée par les médecins de prévention) ou sociale grave (constatée par les assistantes sociales).

129 demandes ont été faites par les collègues et pris en compte par la DSDEN 93 jusqu'au 19/02 (12 dossiers). 16 sont irrecevables, faute de pièces ou de demande explicite.

11 demandes sont hors délai, arrivées après le 19/02.

Le DASEN a accordé les points après avis des médecins et des assistantes sociales et ne souhaitent pas mettre en place de suivi au mouvement complémentaire pour les collègues qui n'ont pas obtenu de bonifications.

Le SNUipp déplore l'absence des médecins et des assistantes sociales pendant la CAPD.

Le SNUipp a demandé à ce que la CAPD qui octroie les bonifications ait lieu avant le début du mouvement, pour que les collègues puissent faire leurs vœux en connaissant leur barème avec leur bonification obtenu ou non.

88 collègues obtiennent une bonification pour le mouvement départemental.

Nous avons obtenu qu'un suivi soit accordé à certains collègues, qui n'ont pas obtenu de bonification, pour le mouvement complémentaire.

Le SNUipp est intervenu pour l'ensemble des collègues qui nous ont fait parvenir leur dossier.

Plus De Maître Que De Classe

Le DASEN accorde pour cette année une priorité au mouvement pour les collègues extérieurs à l'école et qui sont volontaires sur le projet.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le risque d'inéquité que cela entraîne pour les nominations dans les écoles. Nous maintenons que le poste de maître supplémentaire n'est pas un poste à avis.

Les élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD

5 titulaires – 5 suppléants :

Rachel SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Joël COUVE, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA
Briotte POMMIER. Marvse DECHATRES. Natacha PANIER. Stéphanie FOUILHOUX. Frédérique BLOT